

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des délégués de la Ville de Dijon

Monsieur Deseille, au nom de la commission Finances, administration générale et personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Définie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée, notamment, d'évaluer les conséquences financières d'une modification du périmètre de l'intercommunalité, tant géographique qu'au niveau des compétences.

A titre d'exemple, dès lors qu'une nouvelle compétence est transférée à Dijon Métropole, la CLECT doit être saisie en vue d'évaluer les conséquences financières de cette décision pour la métropole comme pour chacune des 23 communes membres, de manière à garantir la neutralité budgétaire de ce transfert pour l'ensemble des parties.

Conformément à l'article susvisé du code général des impôts, cette commission est composée de délégués des conseils municipaux des communes membres, sans qu'il s'agisse obligatoirement de conseillers métropolitains issus de la commune.

Pour ce qui concerne Dijon Métropole, la CLECT a été instituée par délibération du conseil communautaire du 26 mai 2000, et la répartition des délégués par commune a été, depuis lors, fixée comme suit :

- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants représentant la commune de Dijon ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la commune de Chenôve ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des 21 autres communes membres.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à la désignation de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour représenter la Ville de Dijon au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2000 du conseil communautaire de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis Dijon Métropole ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner les cinq délégués titulaires de la Ville de Dijon au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées, ainsi que leurs suppléants respectifs, comme suit* :

TITULAIRES

Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Antoine HOAREAU

SUPLÉANTS

Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Marien LOVICH
Madame Dominique MARTIN-GENDRE

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 10